

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



**AVENANT N°1**  
**Réhabilitation des blocs sanitaires camping Chibau Berria**

**N° 2023-MP-041**

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché initial « Réhabilitation des blocs sanitaires camping Chibau Berria » reçu en Sous-Préfecture le 17 août 2022,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation des équipements sanitaires,

**DECIDE :**

**Article 1** – Un marché relatif à la réhabilitation des blocs sanitaires du camping Chibau Berria a été notifié le 06 septembre 2022. En cours de marché, certains ajustements nécessitent la conclusion d'un avenant. Le présent avenant porte sur la réalisation de travaux supplémentaires (voir devis) nécessitant le réajustement de l'enveloppe financière.

<b>Lots</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant initial en euros HT</b>	<b>Plus et moins-values</b>	<b>Montant global en euros HT</b>
Lot 1 : désamiantage / démolition	HUALDE	46 155,00€	+ 5 120,00€	51 275,00€
Lot 2 : VRD / Espaces verts	CBTP	87 230,60€	+ 17 090,00€	104 320,60€
Lot 3 : Gros-œuvre	SARL ZUBIETA CONSTRUCTIONS	235 681,54€	+ 10 458,16€	246 139,70€
Lot 4 : Charpente / Couverture / Zinguerie : Bardage	SARL ITOIZ	129 529,47€	-64,35	129 465,12€
Lot 5 : Menuiseries extérieures aluminium / Serrurerie	METALKI SAS	68 087,26€	-2 619,20€	65 468,06€
Lot 6 : Cloisons modulaires stratifié compact	SARL PIERRE MOUHICA	107 729,66€	-11 849,44€	95 880,22€

Lot 9 : Electricité	INEO AQUITAINE	51 240,24 €	+ 115,55€	51 355,79€
Lot 10 : Plomberie : Sanitaires / ECS Solaire	AYPHASSORHO BEARN	254 023,20€	+ 1 132,76€	255 155,96€

**Article 2** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau, 50 Cours Lyautey, 64000 PAU, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** – La présente décision fera l'objet d'un envoi au contrôle de légalité auprès de la préfecture du département et d'une publication numérique sur le site internet de la ville. Elle sera mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal ainsi qu'au registre des actes administratifs de la collectivité, et un extrait en sera communiqué en annexe du prochain conseil municipal.

Saint-Jean-de-Luz, le 28 février 2023

**Jean-François IRIGOYEN**  
Maire de Saint-Jean-de-Luz  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération  
Pays Basque, chargé des mobilités durables et  
innovantes, ports et pêche

